

RÉSOLUTION
2023-008

**FACTURE DE LA DIRECTRICE
POUR LA SEMAINE DU 1^{ER} AU 7 OCTOBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Authier-Nord (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 septembre 2023, le Président de la Commission a désigné madame Sandra Bilodeau, membre de la Commission, et en son absence madame Mélanie Robert, membre de la Commission, pour voir à l'administration provisoire de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire à son administration;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la facture de Priscillia Lefebvre d'une somme de 675,48 \$ pour les services d'administration municipale à titre de directrice générale et greffière-trésorière et de comptabilité. La dépense sera prise dans le poste budgétaire 02-130-00-413-00.

Sandra Bilodeau
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président